

Séance du 4 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 28/10/2025
Date d'affichage : 29/10/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame LAFOSSE Anne Mary donne pouvoir à Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle, Monsieur LEON Nicolas,

Secrétaire de séance : Monsieur SCHACHER Christophe

Objet : Décision modificative n°3

Délibération 59/2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget,

Considérant le règlement à venir des factures de travaux de POUSSY RD 229, il est nécessaire de prévoir des crédits au chapitre 23,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Chap 21 art 2151 : - 190 250 €

Chap 23 art 231 : + 190 250 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise, la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 6 novembre 2025

Le Maire

P. MARTIN  

Le secrétaire

C. SCHACHER